

Réunion du Bureau du 29 avril 2019

Etaient présents :

Jean-Christophe Pagès et Emmanuel Roques (sur place)

Claudine Franche, Pascal Boireau et Jean-Christophe Gouache (par téléphone)

Ordre du jour :

- 1) Saisines à valider**
- 2) Point sur les actualités du HCB**

1) Saisines validées

Déclarations ou demandes d'agrément d'utilisation confinée d'OGM :

Il s'agit de 123 dossiers : 22 demandes d'agrément et 101 déclarations d'utilisation (dont 10 en thérapie génique).

Les dossiers seront inscrits à l'ordre du jour du CS confiné du 15 mai prochain.

Demande d'AMM d'une plante

Saisine de la direction générale de l'alimentation concernant une demande d'autorisation de mise sur le marché du soja GMB151 pour l'importation, la transformation, l'alimentation humaine et animale.

Il s'agit là d'un dossier 3 mois, dont les commentaires sont destinés à l'EFSA. Ce soja est tolérant aux herbicides inhibiteurs de l'HPPD, tel l'isoxaflutole, et résistant au nématode du soja (*Soybean Cyst Nematode (SCN)*, *Heterodera glycines*). Ce trait de résistance n'a jamais été évalué par le CS du HCB.

Ce dossier, dont l'évaluation est à transmettre au plus tard le juin 2019, sera à l'ordre du jour du CS disséminé du 16 mai prochain.

2) Point sur les actualités du HCB

A titre liminaire, le président informe les membres du Bureau de l'évolution de sa situation professionnelle, à compter du 1^{er} septembre prochain, il exercera de nouvelles fonctions au CHU de Toulouse, ce sera sans conséquences sur ses fonctions au sein du HCB.

Mission d'inspection :

Aucune information supplémentaire ne nous est parvenue depuis le dernier Bureau. Le président du HCB rappelle que les résultats de la mission devaient être communiqués aux ministères commanditaires avant la fin de l'année 2018. Le Bureau reste dans l'attente des propositions de cette mission et exprime son incompréhension concernant ce retard. Dès que les résultats seront connus le Bureau du HCB organisera une information de tous les membres du HCB quant aux propositions de la mission.

Arrêt CJUE du 25 juillet 2018 :

Le Bureau retient la proposition d'un membre, personnalité qualifiée du CEES du HCB, de constituer un groupe de travail ayant pour mission d'identifier les conséquences de cet arrêt sur le périmètre des dossiers entrants dans le champ de compétences de la Directive européenne 2001/18 relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement. Le groupe de travail sera constitué prochainement de membres du CS et du CEES.

Réévaluation des indemnités des membres et experts du HCB :

Compte tenu de l'absence d'évolution du montant des indemnités allouées aux membres et experts du HCB par l'arrêté du 9 juin 2010, le Bureau adopte le principe d'une demande de leur réévaluation. Le président va saisir les directeurs des 5 cabinets des ministères signataires de l'arrêté sus cité pour solliciter le doublement de la base de calcul du montant des indemnités afin de se rapprocher des montants observés au sein d'instances ou d'organismes équivalents au HCB.

Prochaine réunion du Bureau : Lundi 17 juin 2019 à 14h30.